

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Excusée : Madame RENON

Convocation et affichage : 21/12/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

**OBJET : CREATION D'UNE AIRE OMNISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle ce projet d'aire omnisports.

Cette aire sera située juste derrière la salle Montebelle et sera utilisée par l'école, par le centre de loisirs intercommunal et par tous les habitants qui le désirent.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 99 019,42 € H.T, incluant le cheminement pour les personnes à mobilité réduite, décomposé ainsi : devis travaux pour 90 017.65 €HT, auquel se rajoute 10% d'imprévus pour 9 001.77 €HT.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est possible d'obtenir des subventions du département et de l'État pour ce projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuve la réalisation des travaux de création d'une aire omnisports, d'un montant de 99 019.42 €HT, décomposé comme suit :

* devis de travaux :	90 017.65 €HT
* imprévu 10 % :	9 001.77 €HT

- Sollicite les aides de l'Etat et du Conseil Départemental, selon le plan de financement suivant :

. Etat 2024 :	50 % soit la somme de	49 509.71 €
. Département :	30 % soit la somme de	29 705.83 €
. Commune :	20 % soit la somme de	<u>19 803.88 €</u>
	Total :	99 019.42 €HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, VALBELLE le 09 Janvier 2024,

**Le Maire,**  
**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Raymond GROS

